



Problème d'accès au tout à l'égout

Par **spicata**, le 17/09/2010 à 22:10

Bonjour,

en 2007, j'ai découvert qu'un tout à l'égout passait devant ma maison (environ 30 m) Ce tout à l'égout semble avoir été créé dans les années 75/80. à cette époque les eaux pluviales et usées allaient dans le même réseau. une pompe de relevage fonctionnait jusqu'en 2007. une maison acquise par la commune en 1989 et laissée à l'abandon était raccordée à ce réseau. une autre maison appartenant à un particulier semblerait elle aussi raccordée : buse à l'entrée du chemin et maison non inscrite à la liste des assainissements autonomes.

en 2003, une enquête d'utilité publique n'a pas mentionné la présence de ce réseau, sur lequel sont pourtant raccordés 500 m plus loin en aval, un village de chalets quelques maisons et un camping.

j'ai donc demandé le raccordement à ce réseau. après ma demande, le maire sans délibération du conseil municipal a fait supprimer la pompe de relevage en 2009. noyant ainsi le bien communal sous les eaux pluviales. et a détruit les raccordements de cette maison au réseau. de plus il a entrepris des travaux de démolition sans permis de démolir et sans délibération du conseil municipal

il me refuse depuis le tout à l'égout en me disant que c'est un réseau d'eaux pluviales. ai-je des possibilités de recours et lesquels ?